



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Inégalités territoriales et prise en charge des prématurés

Question écrite n° 14251

Texte de la question

Mme Tiffany Joncour alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les conditions de prise en charge des enfants prématurés en France et sur les inégalités territoriales persistantes en matière de néonatalogie. Chaque année, près de 50 000 enfants naissent prématurément en France, soit environ 140 naissances par jour. Ces nourrissons particulièrement fragiles nécessitent une prise en charge médicale spécialisée ainsi que la présence constante de leurs parents, reconnue comme essentielle à leur développement. Or de nombreuses familles se trouvent confrontées à des difficultés majeures. L'organisation actuelle des structures de soins ne permet pas toujours un accueil adapté des parents auprès de leur enfant hospitalisé. Dans certains cas, l'éloignement géographique contraint les familles à effectuer quotidiennement de longs trajets, engendrant fatigue, coûts financiers importants et risques de précarisation. Par ailleurs, plusieurs acteurs de santé alertent sur une dégradation préoccupante des indicateurs. La France a reculé en matière de mortalité infantile en Europe, traduisant des fragilités structurelles du système de santé. Le manque de moyens humains et matériels ainsi que les disparités territoriales contribuent à une prise en charge inégale selon les territoires. Dans un contexte où la politique familiale et la natalité constituent des enjeux majeurs pour l'avenir du pays, ces difficultés interrogent sur la capacité du système de santé à garantir une égalité réelle devant les soins, en particulier pour les situations les plus vulnérables. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour garantir la présence effective des parents auprès des enfants prématurés, notamment par le développement de chambres adaptées en néonatalogie, comment il compte réduire les inégalités territoriales dans l'accès aux soins spécialisés pour les nouveau-nés, quels moyens humains et financiers supplémentaires seront alloués aux services de néonatalogie et enfin quelles actions concrètes seront engagées pour améliorer les indicateurs de santé infantile en France.

Données clés

Auteur : [Mme Tiffany Joncour](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14251

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2026](#), page 3053